



## URGENT aide pour un constat !!!!

Par **PICOT Maxime**, le **03/01/2017** à **10:14**

Bonjour,

Mon amie a eu un accident ce matin nous remplissons le constat ce soir. Mais je ne sais pas comment le remplir. Aidez-moi SVP!!!! Elle était à un stop, la personne qui lui a rentré dedans été au stop en face et allez tout droit. Mon amie tournai sur la gauche la personne du STOP en face a attendu que mon amie soit devant elle (à la perpendiculaire) pour démarrer du STOP. De ce fait la personne lui a englouti les deux portières.

Quelles cases doit-je cocher? Comment remplir ce constat.  
Qui est en tort?

HELP.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **03/01/2017** à **10:54**

Bonjour,

votre amie est en tort pour moi. elle aurait du laisser passer l'autre avant si je me souviens bien. Elle lui coupe la route.

Par **PICOT Maxime**, le **03/01/2017** à **11:00**

Le deuxieme vehicule avait un STOP aussi!!!

Par **PICOT Maxime**, le **03/01/2017** à **11:09**

Oui je me doute!!!

Merci de votre réponse.

Etes vous sur que mon amie doit cocher la case 13?

En effet au moment même de l'impact elle été sur la route elle ne viré plus.

Par **LESEMAPHORE**, le **03/01/2017 à 11:40**

le choc est bien à droite ?  
Si oui circulait sur voie transversale au stop

Par **PICOT Maxime**, le **03/01/2017 à 12:14**

oui oui le choc est à droite!!

Par **PICOT Maxime**, le **03/01/2017 à 13:35**

S'il ne veux pas cocher la case 17, le mieux est de pas faire de constat, si? de faire une ouverture de dossier à mon assurance, sans constat à l'amiable?

Par **Visiteur**, le **03/01/2017 à 15:21**

Les 2 routes sont face à face ? Donc au moment de l'impact elle virait à gauche. Dans ce cas, la voiture qui coupe la route de l'autre passe après celle qui va tout droit. Les 2 STOP "s'annulent" et c'est la règle de la priorité à droite qui joue quasi.

Par **Visiteur**, le **04/01/2017 à 11:09**

c'est bien ce que je dis ! le véhicule qui tourne repart après celui qui va tout droit ! Arrivé le premier ? et vous le prouvez comment ? quasi impossible, donc l'assurance appliquera le code en fonction effectivement de la façon dont seront rempli les constats.

Par **LESEMAPHORE**, le **04/01/2017 à 12:10**

[citation]c'est bien ce que je dis ! le véhicule qui tourne repart après celui qui va tout droit [/citation]

on a compris ce que vous dites , nous on vous dit que le VI qui franchit le stop doit laisser le passage au VI dans l'intersection et ne pas le percuter coté droit arrière .

Peu importe qu'il est auparavant tourné à gauche et encore avant franchi un stop après avoir marqué l'arrêt .

Il était bien engagé dans l'intersection et donc prioritaire en rapport du VL au stop en voie main droite .

l'impact à l'avant aurait donné lieu à litige de responsabilité .

L'impact portière arrière droite , démontre que le conducteur de l'autre VL est en infraction de refus de priorité après avoir marqué l'arrêt , (ce qui n'est pas démontré d'ailleurs )